

Mr. BARANOVSKY (Ukrainian Soviet Socialist Republic), supported by the representatives of Yugoslavia, the United Kingdom and Czechoslovakia, urged that the resolutions should be referred to the existing Sub-Committee.

Decision: *The latter proposal was adopted.*

The representatives of Belgium and of the Byelorussian Soviet Socialist Republic were appointed members of the Sub-Committee.

The meeting rose at 7.40 p.m.

TWENTY-THIRD MEETING

Held at Lake Success, New York, on Saturday, 30 November 1946, at 11 a.m.

Chairman: Mr. O. LANGE (Poland).

[A/C.2/75]

32. Economic reconstruction of devastated areas: conclusion of the general discussion

In order to dispel any anxiety felt by European representatives, especially the representative of France, Mr. AMADOR (Mexico), affirmed his country's determination to collaborate as far as possible in the economic reconstruction of devastated areas. He considered the establishment of an economic commission for Europe a particularly effective step.

It was, however, essential to co-ordinate the work of existing and future agencies, in order to take account of the needs of countries which had been devastated, of countries whose productive capacity had been impaired by their participation in the war, and of those which were economically undeveloped.

Mr. Amador supported both the resolution proposed by the representative of Brazil¹ and that of the representative of Greece;² he felt they were closely connected. He thought, however, that the effective scope of United Nations agencies should be widened, and to this end he suggested the following additions to the Brazilian proposal:

In the paragraph beginning 'The General Assembly resolves', amend the third line to read 'the various actual and potential producing countries'; and, amend the fifth line to read 'increase and promote production'; and lastly, insert in the sixth line after: 'producing areas', the words 'whether developed or to be developed on short or long-term programmes'. These additions had already been accepted by the representative of Brazil. Finally, Mr. Amador supported the resolution proposed by the representative of Norway.³

Mr. HERNÁEZ (Philippine Republic) reiterated the statements made in London in August 1946 by Mr. Romulo, head of the Philippine

Cependant, M. BARANOVSKY (République socialiste soviétique d'Ukraine), soutenu par les représentants de la Yougoslavie, du Royaume-Uni et de la Tchécoslovaquie, insiste pour que l'on confie les résolutions à la Sous-Commission existante.

Décision: *Mise aux voix, cette dernière proposition est adoptée.*

Les représentants de la Belgique et de la République socialiste soviétique de Biélorussie sont nommés membres de la Sous-Commission.

La séance est levée à 19 h. 40.

VINGT-TROISIÈME SEANCE

Tenue à Lake Success, New-York, le samedi 30 novembre 1946, à 11 heures.

Président: M. O. LANGE (Pologne).

[A/C.2/75]

32. Reconstruction économique des régions dévastées: fin de la discussion générale

M. AMADOR (Mexique), pour écarter tout sentiment d'inquiétude de la part des représentants de pays européens, et spécialement du représentant de la France, affirme la détermination de son pays de collaborer dans toute la mesure du possible à la reconstruction économique des régions dévastées. En particulier, la création d'une commission économique pour l'Europe lui paraît être une mesure efficace.

Cependant, il importe de coordonner les activités des organismes déjà existants, ou qui restent à créer, pour tenir compte des nécessités des pays dévastés, aussi bien que de celles des pays dont la capacité de production a diminué par suite des efforts accomplis pendant la guerre, et de celles des pays à faible développement économique.

M. Amador approuve à la fois les résolutions proposées par les représentants du Brésil¹ et de la Grèce², car il estime qu'elles sont intimement liées l'une à l'autre. Cependant, il croit que le rayon d'action des organismes des Nations Unies devrait être élargi et, à cette fin, il propose d'apporter les additions suivantes à la proposition brésilienne:

Dans le paragraphe commençant par 'L'Assemblée générale décide', lire à la troisième ligne: 'des divers pays actuellement ou potentiellement producteurs'; cinquième ligne, lire: 'pour augmenter et faire avancer la production'; et enfin, sixième ligne, ajouter après: 'pays producteurs' les mots 'qu'ils soient développés, ou à développer, sur la base de plans à court ou à long terme'. Ces additions ont déjà été acceptées par le représentant du Brésil. Enfin, M. Amador approuve la résolution proposée par le représentant de la Norvège³.

M. HERNÁEZ (République des Philippines) renouvelle les déclarations faites à Londres, en août 1946, par M. Romulo, chef de la délégation

¹ See Annex 9.

² See Annex 9a.

³ See Annex 9b.

¹ Voir l'annexe 9.

² Voir l'annexe 9a.

³ Voir l'annexe 9b.

delegation to the Sub-Commission on the Economic Reconstruction of Devastated Areas, concerning the needs of the Philippine Republic and of other areas in the Far East, and also regarding the fact that those needs differed intrinsically from those of Europe.

Indeed his country's recently acquired independence presented problems difficult enough to solve in normal times and which were all the more involved today because of the destructions resulting from the war.

Again, it should be realized that the standard of living of the peoples of Asia and the Far East had been sub-normal for centuries. Today those peoples were aspiring to become as far as possible self-supporting with regard to essential needs, to widen their trade relations and to develop their agriculture and industry.

For this they needed the help of an agency to replace UNRRA, of the International Bank for Reconstruction and of the committee of experts which the United Nations proposed to establish.

The various plans which had been evolved so far had not sufficiently concerned themselves with those needs. The Sub-Commission had completed its report on Europe and Africa, but the report on Asia and the Far East might not be completed in time for the next session of the Council. This delay might result in the presentation of an uneven picture of war destruction and reconstruction in the various parts of the world. The Economic and Social Council should evolve a unified policy regarding the pressing economic problems of the various areas of the world. Finally, an economic commission for Asia and the Far East should be established on the lines of the economic commission for Europe.

The countries of those areas were amongst the wealthiest in the world in manpower and raw materials. To enable them to contribute to the common welfare, they should be given the tools to exploit those resources.

Mr. TESEMMA (Ethiopia) felt that any international action to implement long-term world economic development and to raise living standards for all peoples depended upon the reconstruction of devastated areas. This task could only be fulfilled by international co-operation.

The Ethiopian delegation therefore supported the Economic and Social Council's resolution¹, approved the establishment of the economic commission for Europe and hoped that a similar commission would be set up for Asia and the Far East as soon as possible.

¹ See *Resolutions adopted by the Economic and Social Council during its third session from 11 September to 10 December 1946*, Resolution No. 5 (III), pages 5 to 8.

tion des Philippines, devant la Sous-Commission de reconstruction économique des régions dévastées, sur les besoins de la République des Philippines, et d'autres régions d'Extrême-Orient, et sur le fait que ces besoins sont profondément différents, par leur nature, de ceux de l'Europe.

En effet, d'une part, l'indépendance récemment acquise pose à son pays des problèmes qu'il est déjà difficile de résoudre en temps normal, et qui sont rendus encore plus complexes aujourd'hui par suite des destructions apportées par la guerre.

D'autre part, il faut tenir compte du fait que le niveau de vie des peuples d'Asie et d'Extrême-Orient a été pendant des siècles très inférieur à la normale. Ces peuples aspirent aujourd'hui à se suffire à eux-mêmes, dans la mesure du possible, pour leurs besoins essentiels, à étendre leurs relations commerciales, et à développer leur agriculture et leur industrie.

Ils ont besoin, pour cela, de l'assistance que pourront leur apporter l'organisme qui remplacera l'UNRRA, la Banque internationale pour la reconstruction et le comité d'experts, que les Nations Unies se proposent de créer.

Or, les divers plans élaborés jusqu'à présent n'ont pas porté suffisamment d'attention à ces besoins. La Sous-Commission a terminé son rapport sur l'Europe et l'Afrique, mais le rapport sur l'Asie et l'Extrême-Orient ne sera peut-être pas terminé pour la prochaine session du Conseil. Ce retard pourra avoir pour résultat de donner un tableau inégal des destructions de guerre, et de la reconstruction dans les diverses parties du monde. Il importe que le Conseil économique et social élabore une politique unifiée sur les problèmes économiques urgents des diverses régions du monde. Enfin, il convient de créer une commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, analogue à la Commission économique pour l'Europe.

Les pays de ces régions sont parmi les plus riches du monde en main-d'œuvre et en matières premières. Il faut, pour les rendre aptes à contribuer au bien-être commun, leur donner les outils qui leur permettront d'exploiter ces richesses.

M. TESEMMA (Ethiopie) estime que la reconstruction des régions dévastées est la condition essentielle de toute action internationale tendant à mettre en œuvre les plans à long terme de développement économique du monde, et à éléver le niveau de vie de tous les peuples. Cette tâche ne peut être accomplie que par la coopération internationale.

La délégation éthiopienne appuie donc la résolution du Conseil économique et social¹, approuve l'établissement de la Commission économique pour l'Europe et espère qu'une commission similaire sera instituée dès que possible pour l'Asie et l'Extrême-Orient.

¹ Voir les Résolutions adoptées par le Conseil économique et social pendant sa troisième session, du 11 septembre au 10 décembre 1946, résolution No 5 (III), pages 5 à 8.

However, the needs of devastated countries which, because of their geographical position, did not come within the scope of either of those commissions, should not be forgotten. Ethiopia was a notable example, as it had been devastated by six years of war and was facing particularly difficult circumstances in its reconstruction work. The Ethiopian Government had been re-established during a time of world crisis, when civil aid was not available, when the land lay fallow and transportation was totally disorganized.

Mr. Tesemma therefore requested that the Committee's decision should take this particular point into consideration.

Mr. CHANG (China), after requesting that the Economic and Social Council should be represented at the next meeting of the General Assembly by a Rapporteur or a small committee, proceeded to consider the draft resolution presented by the representative of Norway (document A/C.2/71¹).

Points 1 and 2 of paragraph III of the document corresponded to resolution IV of the Economic and Social Council². On the other hand, point 3 related to resolution V³ and should therefore be discussed separately.

According to this last point, the General Assembly "recommends that the Economic and Social Council at its next session give favourable consideration to the establishment of an Economic Commission for Europe."

Mr. Chang did not in any way oppose the establishment of that Commission. He felt, however, that this last point should be amended as follows: "The General Assembly further recommends that the Economic and Social Council at its next session give *careful* consideration to the establishment of an economic commission for Europe, and an economic commission for Asia, and to raising the status of the Temporary Sub-Commission for the Economic Reconstruction of Devastated Areas to that of a Commission."

Replacing the word "favourable" by the word "careful" was justified because with the exception of the Commission on Narcotic Drugs, the eight Commissions of the Economic and Social Council were advisory and not administrative bodies. The Economic and Social Council would have to decide what type of functions the proposed commission would have. It would also have to be decided how the new European commission would fit into the more general framework of the Economic and Employment Commission which was to meet in January 1947.

With regard to the other additions, it was unanimously agreed that, if there was a Commission for Europe, there should also be one for

Il importe cependant de ne pas oublier les besoins des pays dévastés qui, en raison de leur situation géographique, ne relèvent de la compétence d'aucune de ces commissions. C'est le cas, notamment, de l'Ethiopie, qui a été dévastée par six ans de guerre et se trouve dans des circonstances particulièrement difficiles pour entreprendre son œuvre de reconstruction. Le Gouvernement éthiopien a été rétabli à une époque où sévissait la crise mondiale, où aucune aide civile ne pouvait être apportée, où les terres étaient en friche, et les transports complètement désorganisés.

M. Tesemma demande donc que la décision de la Commission tienne compte de ce point particulier.

M. CHANG (Chine), après avoir demandé que le Conseil économique et social soit représenté, lors de la prochaine session de l'Assemblée générale, par un Rapporteur ou un comité restreint, aborde l'examen du projet de résolution présenté par le représentant de la Norvège (document A/C.2/71¹).

Les points 1 et 2 du paragraphe III de ce document sont en accord avec la résolution IV du Conseil économique et social². Par contre, le point 3 se rapporte à la résolution V³. Il convient donc de le discuter séparément.

D'après ce point, l'Assemblée générale "recommande que le Conseil économique et social examine favorablement, au cours de sa prochaine session, la création d'une Commission économique pour l'Europe".

M. Chang ne s'oppose nullement à la création de cette commission. Il estime cependant indispensable de modifier ce point de la façon suivante: "L'Assemblée générale recommande *en outre* que le Conseil économique et social examine attentivement, au cours de sa prochaine session, la création d'une Commission économique pour l'Europe et d'une Commission économique pour l'Asie, ainsi que l'élévation de la Sous-Commission temporaire pour la reconstruction économique des régions dévastées au rang de Commission".

La substitution du mot "attentivement" au mot "favorablement" se justifie par le fait que les huit Commissions du Conseil économique et social n'ont, la Commission des stupéfiants mise à part, que des fonctions consultatives et non administratives. Le Conseil économique et social devra donc décider quelle sera la nature des fonctions de la commission proposée. Il faudra aussi déterminer comment la nouvelle commission européenne s'inscrira dans le cadre plus général de la Commission des questions économiques et de l'emploi, qui doit se réunir en janvier 1947.

En ce qui concerne les autres adjonctions, tout le monde est d'accord pour dire que s'il y a une Commission pour l'Europe, il doit y en avoir

¹ See Annex 9b.

² See *Resolutions adopted by the Economic and Social Council* during its third session from 11 September to 10 December 1946, page 8.

³ *Ibid.*

¹ Voir l'annexe 9b.

² Voir les *Résolutions adoptées par le Conseil économique et social* pendant sa troisième session, du 11 septembre au 10 décembre 1946, page 8.

³ *Ibid.*

Asia and the Far East. On the other hand, raising the status of the Sub-Commission to that of a Commission would but regularize the present situation; the temporary Sub-Commission did in fact present its report directly to the Economic and Social Council.

The proposed Commission could have two Sub-Commissions, one dealing with Europe, the other with Asia and the Far East. Broadly speaking, the Commission would perform functional work on a world-wide scale, while the Sub-Commissions would deal with regional problems; they could have regional offices.

Mr. Chang concluded with the hope that in the near future the word "temporary" could be dropped and that the Commission would become, more simply, a "Commission on Economic Reconstruction."

Mr. GROSFELD (Poland) said that he had listened with the greatest interest to the wise and eloquent speech of the representative of China. He wished, however, to call the attention of the Committee to the fact that if the proposed amendment to the Norwegian draft resolution were adopted, the new text would be meaningless and become quite useless and unnecessary.

The Economic and Social Council had already studied the question of the creation of an Economic Commission for Europe, and there was no doubt that it had considered this question thoroughly and carefully. It therefore seemed unnecessary to recommend to its careful consideration a question which it had already fully studied. The Second Committee had likewise discussed the question of the Economic Commission for Europe, and should now come to a decision regarding an agency of such vital importance. The adoption of the amendment proposed by the delegation of China would certainly cause considerable delay in the creation of the Economic Commission for Europe.

Mr. Chang appeared to fear that the establishment of the Commission might create confusion. The Polish representative did not share his views in the matter; on the contrary, he believed that the creation of a central organ which would co-ordinate the activities of the various inter-governmental organizations operating in Europe at the present time, would avoid confusion and duplication of effort.

He urged the Committee to come to a rapid decision on the matter, in order not to waste precious time in sterile discussions now and during the period which would elapse before the following session of the Economic and Social Council.

Mr. ORDING (Norway) expressed his appreciation of the interesting observations of the representative of China, and regretted that they had been made at too late a date to permit the

une pour l'Asie et l'Extrême-Orient. D'autre part, l'élévation de la Sous-Commission au rang d'une Commission ne fera qu'entériner la situation actuelle: en effet, la Sous-Commission temporaire présente son rapport directement au Conseil économique et social.

Cette Commission pourra avoir deux Sous-Commissions, l'une concernant l'Europe, l'autre concernant l'Asie et l'Extrême-Orient. Il importe d'ailleurs, d'une manière générale, que la compétence de la Commission porte sur les questions d'intérêt mondial, les problèmes régionaux étant étudiés par les Sous-Commissions qui seraient habilitées à ouvrir des bureaux régionaux.

M. Chang conclut en souhaitant que, dans un avenir proche, le mot "temporaire" puisse être abandonné et que la Commission puisse devenir, plus simplement, une "Commission pour la reconstruction économique".

M. GROSFELD (Pologne) a écouté avec le plus grand intérêt l'excellent et éloquent discours du représentant de la Chine. Mais il désire attirer l'attention des membres de la Commission sur le fait que, si l'on adopte l'amendement proposé au projet de résolution norvégien, on se trouvera alors en présence d'un texte dépourvu de sens, qui ne sera plus ni utile, ni nécessaire.

Le Conseil économique et social a déjà étudié la question de la création d'une Commission économique pour l'Europe, et on ne peut douter qu'il n'ait prêté à cette étude toute l'attention et tout le soin nécessaires. Il semble par conséquent inopportun de lui recommander l'examen attentif d'une question qui a déjà fait l'objet de son étude. La Deuxième Commission a également considéré la question de la Commission économique pour l'Europe, et il lui appartient maintenant de prendre ses décisions à l'égard d'un organisme d'une importance aussi capitale. Or, si l'on doit tenir compte des amendements proposés par la délégation de la Chine, il en résultera forcément un retard considérable dans la création de la Commission économique pour l'Europe.

M. Chang semble craindre que la création de cet organisme n'aboutisse à une confusion. Le représentant de la Pologne ne partage pas son avis à cet égard; bien au contraire, il estime que la création d'un organe central, chargé de coordonner les activités des organisations inter-gouvernementales existant actuellement en Europe, permettrait d'éviter la confusion et le double emploi.

La Commission doit se prononcer rapidement sur cette question si elle ne veut pas perdre un temps précieux en des discussions stériles, maintenant, et pendant la période qui s'écoulera entre la présente session de l'Assemblée et la prochaine session du Conseil économique et social.

M. ORDING (Norvège) apprécie hautement les déclarations si intéressantes du représentant de la Chine, et regrette leur présentation si tardive. Il ne partage pas l'avis de M. Chang

Committee to study them thoroughly. He did not agree with Mr. Chang that the word "favourable" should be replaced by the word "careful". He considered the term unnecessary, inasmuch as the Economic and Social Council would certainly give careful consideration to every resolution submitted to its attention.

He felt that the crux of the problem was whether the Committee should reach a decision, which would make possible the creation of an Economic Commission for Europe with the least delay, or whether it should refer the matter to the Economic and Social Council without making a positive recommendation; this might postpone the creation of the Commission until the following session of the General Assembly. Although the latter possibility was not what Mr. Chang intended, the amendment proposed by him would inevitably lead to that procedure.

The Council had already considered the points raised by the representative of China. Mr. Ording was accordingly in favour of a prompt decision on the matter.

There already existed in Europe inter-governmental economic organizations, such as the ECO and the ECITO, which exercised their functions outside the framework of the United Nations. It was necessary to bring them into relationship with the United Nations and to co-ordinate their activities under the authority of a central agency.

Mr. Soto (Chile) had participated with Mr. Chang in the work of the Economic and Social Council. In this respect he wished to add a few words to the valuable observations of the representative of China. Mr. Soto strongly supported the Chinese representative's suggestions regarding the need for a small committee or a Rapporteur, whose duty it would be to provide explanations to the Assembly concerning the resolutions submitted to it by the Council, and concerning the Council's position with regard to certain questions.

With regard to the Economic Commission for Europe, Mr. Soto stated that the Economic and Social Council had not had time to make a detailed examination of the report submitted by the temporary Sub-Commission;¹ there had merely been an exchange of views on the subject, and notice had been taken of certain recommendations. It was the intention of the Council to study the matter thoroughly during its following session. Consequently, the amendment proposed by Mr. Chang was fully relevant with the attitude of the Council. The representative of Chile strongly supported it.

Mr. Soto said that the statement of the Brazilian delegation was in complete conformity with the position of his own country, which had always been that the problem of reconstruction should be approached on the broadest possible basis and with the realization that full consideration must be given to the situation of the producing countries.

¹ See *Official Records of the second part of the first session of the General Assembly*, Supplement No. 3.

sur le remplacement du mot "favorablement" par le mot "attentivement". Ce mot lui paraît inutile puisqu'il est certain que le Conseil économique et social examinera attentivement toute résolution qui lui sera présentée.

Le nœud actuel du problème est le suivant: la Commission prendra-t-elle une décision permettant la création d'une Commission économique pour l'Europe dans le plus bref délai, ou renverra-t-elle la question au Conseil économique et social sans en recommander positivement la création, ce qui pourrait retarder cette dernière jusqu'à la prochaine session de l'Assemblée générale. Bien que cette éventualité ne soit nullement dans les intentions de M. Chang, son amendement y conduirait inévitablement.

Les points soulevés par le représentant de la Chine ont déjà été considérés par le Conseil. C'est pourquoi M. Ording serait partisan d'une prompte décision sur cette question.

Il existe déjà en Europe certaines organisations économiques intergouvernementales, telles que ECO et ECITO, dont les activités s'exercent en dehors du cadre des Nations Unies. Il est indispensable de les intégrer aux Nations Unies et de coordonner leur action sous l'autorité d'un organisme centralisateur.

M. SOTO (Chili) a participé avec M. Chang aux travaux du Conseil économique et social, et, à ce titre, il tient à présenter quelques observations sur les déclarations si intéressantes du représentant de la Chine. En ce qui concerne ses suggestions relatives à l'utilité de nommer auprès de l'Assemblée un comité restreint ou un Rapporteur, qui serait chargé d'expliquer à l'Assemblée les résolutions qui lui sont soumises par le Conseil et la position de ce dernier à l'égard de certaines questions, M. Soto approuve entièrement le représentant de la Chine.

A propos de la Commission économique pour l'Europe, M. Soto remarque que le Conseil économique et social n'a pas eu le temps d'examiner dans le détail le rapport qui lui a été soumis par la Sous-Commission temporaire¹; il s'est contenté de procéder à un simple échange de vues, et de noter certaines recommandations, se proposant d'en étudier le fond lors de sa prochaine session. Par conséquent, l'amendement proposé par M. Chang reflète exactement l'attitude prise par le Conseil, et c'est pourquoi le représentant du Chili l'appuiera chaleureusement.

M. Soto déclare que les déclarations de la délégation brésilienne sont conformes au point de vue de son propre pays, qui a toujours préconisé que le problème de la reconstruction doit être abordé sous l'angle le plus large, et en tenant compte de la situation des pays producteurs.

¹ Voir les *Documents officiels de la seconde partie de la première session de l'Assemblée générale*, Supplément No. 3.

Mr. VERDELIS (Greece) stated that the present discussion had furnished additional proof of the fact that the fullest understanding existed at international conferences and particularly at the meetings of United Nations between the countries of the American hemisphere and those of Europe.

He wished to assure the delegations of the American hemisphere, in particular that of Brazil, that when he had spoken with such fervour regarding European problems, it had not been his intention to aim at the development of Europe alone. It had never been his belief that the economic reconstruction of Europe could be achieved without the close collaboration of all the countries of the world and especially those of Latin America. He hoped that all nations would progress simultaneously. The Greek delegation would be delighted if the Committee would approve both the Greek resolution¹ and that proposed by the Brazilian delegation² which had been skilfully amended by the representative of Mexico.

As regards the Economic Commission for Europe, Mr. Verdelis recalled that he had himself participated in the work of the Economic and Social Council, and that he was the only representative in the Second Committee of the temporary Sub-Commission in London. While it was true that the Economic and Social Council had not had the opportunity to study thoroughly the proposed economic Commission for Europe, the temporary Sub-Commission itself had given close consideration to the problem. The Report of the Sub-Commission contained not only the proposal that such a commission should be created, but also its statutes, purposes and terms of reference. The representative of Greece feared that the Assembly had had as little time as the Economic and Social Council to study the document, which demonstrated the utility of such machinery for the purpose of unifying European economy.

Mr. Verdelis agreed with the representatives of Poland and Norway that the question of the establishment of the Economic Commission for Europe should not be referred once more to the Economic and Social Council, as had been proposed by the Chinese delegation. He felt that there was an urgent need for the Committee to take a decision on this matter, if the proposed machinery, which was so greatly needed was to begin functioning in Europe without delay.

The title of the Commission, he felt, was of secondary importance. The primary consideration was to create the Commission and to incorporate already existing organizations within the framework of the United Nations, in order to promote the reconstruction of Europe.

Mr. VAN STOLK (Netherlands) strongly supported the draft resolution submitted by the Norwegian delegation, and agreed with Mr.

M. VERDELIS (Grèce) remarque que le débat a eu pour résultat de fournir une nouvelle preuve de ce que, dans ses réunions internationales et plus spécialement dans le cadre des Nations Unies, la plus complète compréhension existe entre les délégations de l'hémisphère américain et celles de l'Europe.

Il voudrait assurer les délégations américaines et, en particulier, celle du Brésil, qu'en parlant si chaleureusement des problèmes européens, il ne visait aucunement le seul développement futur de l'Europe. Il n'a jamais pensé que le rétablissement économique de l'Europe pourrait être obtenu sans la collaboration étroite de tous les pays du monde et, plus spécialement, de ceux de l'Amérique latine. Tous les pays devront progresser ensemble et la délégation grecque sera très heureuse de voir approuver, en même temps que sa propre résolution¹, celle qui a été présentée par la délégation brésilienne², et si intelligemment amendée par le représentant du Mexique.

En ce qui concerne la Commission économique pour l'Europe, M. Verdelis rappelle qu'il a participé aux travaux du Conseil économique et social, et qu'il se trouve, au sein de la Deuxième Commission, le seul représentant de la Sous-Commission de Londres. S'il est vrai que le Conseil économique et social n'a pas eu le temps d'approfondir la question de la création de la Commission économique pour l'Europe qui lui était soumise par cette Sous-Commission, celle-ci a, par contre, étudié attentivement cette question. Son rapport contient, non seulement la proposition de création d'une telle Commission, mais encore ses statuts, les buts qu'elle doit atteindre, et les travaux qu'elle devra entreprendre. Le représentant de la Grèce craint, d'ailleurs, que l'Assemblée, pas plus que le Conseil économique et social, n'ait pas eu le temps d'étudier ce document, destiné à démontrer l'utilité d'un tel organisme pour l'unification de l'économie européenne.

M. Verdelis, d'accord avec les représentants de la Pologne et de la Norvège, s'oppose à la proposition de la délégation de la Chine de renvoyer la question de la création de la Commission économique pour l'Europe au Conseil économique et social; il estime qu'il est nécessaire que la Deuxième Commission prenne au plus tôt une décision à ce sujet, si l'on veut voir bientôt fonctionner en Europe un organisme dont le besoin se fait tellement sentir.

Peu importe le titre que l'on donnera à cette Commission, seule compte la nécessité de la créer et d'incorporer dans le cadre des Nations Unies les institutions existant actuellement, afin d'activer la reconstruction de l'Europe.

M. VAN STOLK (Pays-Bas) appuie fortement le projet de résolution présenté par la délégation norvégienne, et est d'accord avec M. Ording sur

¹ See Annex 9a.

² See Annex 9.

¹ Voir l'annexe 9a.

² Voir l'annexe 9.

Ordering concerning the absolute need to avoid duplication in the work of the various economic organizations.

He thought that the Economic Commission for Europe should assume the present task of the Emergency Economic Committee for Europe, but that the other existing organizations, especially ECO and ECITO, should continue in the exercise of their functions until the new commission was fully prepared to take over the responsibility.

Mr. HERNÁEZ (Philippine Republic) supported the wise and exact statements of the representative of China, as well as the latter's proposed amendment to the Norwegian resolution. He wondered, however, whether the word "Asia," as used in the Chinese amendment, was intended to include the Far East. If that was not the case, he suggested that the proposed amendment be modified to read: "the establishment of an Economic Commission for Europe and of an Economic Commission for Asia and the Far East." If the representative of China was in a position to assure him that the term "Asia" included the Far East, he would not insist on his amendment. He also supported the Brazilian proposal as amended by the Mexican delegation, and the statements which had been made on the subject by the representatives of Argentina and Costa Rica.

Mr. Hernáez was in favour of the amendment proposed by the Chinese representative, since he felt that it represented the spirit of the United Nations and reflected its ideals.

The representative of the Philippine Republic had listened with considerable interest to the speech of the Norwegian representative, and shared his desire for the creation of the Economic Commission for Europe in the nearest future, so that it might soon achieve positive results. He did not think, however, that the amendment proposed by the representative of China created any obstacle to the work of the Economic Commission for Europe, inasmuch as Mr. Chang had proposed the creation of two sub-commissions, one of which would devote itself to the problems of Europe, and the other to those of Asia and other regions of the world.

Mr. CHANG (China) proposed that, in view of the extent of the devastation suffered by the Philippine Republic, the latter should be represented on the Drafting Sub-Committee which dealt with the question of the economic reconstruction of devastated areas.

Mr. WELLS (United Kingdom) pointed out that the Sub-Committee already consisted of twenty-one members and that it was not possible to increase its size.

Mr. HERNÁEZ (Philippine Republic), in view of the well-founded observation of the United

l'absolue nécessité d'éviter des doubles emplois en ce qui concerne le travail des différentes organisations économiques.

Il pense que la nouvelle Commission économique pour l'Europe devra prendre à sa charge les tâches actuellement assumées par l'*Emergency Economic Committee for Europe*, (EECE), mais que les autres organisations actuelles, et en particulier ECO et ECITO, devront continuer à exercer leurs fonctions jusqu'au moment où la nouvelle commission sera entièrement équipée pour s'en charger à son tour.

M. HERNÁEZ (République des Philippines) appuie les déclarations sages et précises du représentant de la Chine, ainsi que l'amendement que celui-ci a suggéré d'apporter à la résolution du représentant de la Norvège. Mais il se demande si le mot "Asie", utilisé dans l'amendement chinois, comprend également l'Extrême-Orient. Si tel n'est pas le cas, il suggérerait d'ajouter à l'amendement en question les mots suivants: "la création d'une Commission économique pour l'Europe et la création d'une Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient". Toutefois, si le représentant de la Chine peut lui donner l'assurance que le terme "Asie" implique aussi l'Extrême-Orient, il n'insistera pas pour une modification. Il approuve également la proposition de la délégation brésilienne, si utilement amendée par la délégation du Mexique, et les déclarations qu'ont faites à cet égard les représentants de l'Argentine et de Costa-Rica.

M. Hernáez est favorable à l'amendement du représentant de la Chine, parce qu'il juge qu'il est conforme à l'esprit des Nations Unies et souligne l'idéal pour lequel cette Organisation a été créée.

Par ailleurs, le représentant des Philippines a écouté avec beaucoup d'intérêt les déclarations du représentant de la Norvège, et il partage sa préoccupation de voir se mettre le plus rapidement possible à l'œuvre la Commission économique pour l'Europe, afin que celle-ci parvienne bientôt à des résultats positifs. Mais il ne pense pas que l'amendement proposé par le représentant de la Chine crée en aucune manière un obstacle aux travaux de la Commission économique pour l'Europe, puisqu'il a suggéré la création de deux sous-commissions, dont l'une s'occupera du problème européen et l'autre, du problème de l'Asie et des autres régions du monde.

M. CHANG (Chine) propose qu'en raison de l'étendue des destructions subies par la République des Philippines, ce pays devrait être représenté à la Sous-Commission de rédaction traitant des questions relatives à la reconstruction économique des régions dévastées.

M. WELLS (Royaume-Uni) remarque que cette Sous-Commission comprend déjà vingt et un membres et qu'il n'est pas possible de l'élargir encore.

M. HERNÁEZ (République des Philippines), tenant compte de la juste remarque du repré-

Kingdom representative, asked Mr. Chang to withdraw his proposal and requested him formally, in the name of the Philippine Republic, to represent that country's interests in the Sub-Committee.

Mr. CHANG (China) thanked the representative of the Philippine Republic for the honour which the latter had shown him in entrusting the interests of his country to him, and suggested that, without taking part in all the discussions, Mr. Hernáez might make comments whenever questions which concerned the Philippine Republic were being considered.

The meeting rose at 2.10 p.m.

TWENTY-FOURTH MEETING

Held at Lake Success, New York, on Monday, 2 December 1946, at 11 a.m.

Chairman: Mr. O. LANGE (Poland).

[A/C.2/78]

33. World shortage of cereals: discussion of the draft resolution on shortage of cereals and other foodstuffs (document A/C.2/73) submitted by the Drafting Sub-Committee

In presenting his report, Mr. ORDING (Norway), Chairman of the Drafting Committee, said that, in the course of eleven meetings, the Drafting Committee had thoroughly discussed all the draft resolutions and amendments presented to it. In addition it had heard a statement by the representative of Ethiopia on the shortage of cereals. There had been unanimous agreement on some parts of the text contained in document A/C.2/73¹; other parts had been adopted by majority vote. The draft resolution as a whole had been unanimously approved, though some delegations had reserved the right to explain their views on certain aspects of it to the main Committee.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) in proposing four amendments to the draft resolution, said that while he approved the text submitted by the Drafting Committee, he felt that it could be rendered more precise and effective by the adoption of the USSR amendments.

Many of the points contained in the original USSR proposal (document A/C.2/49)² had been incorporated in the final draft; others had, however, been omitted or only partially included, thus weakening the text.

The first USSR amendment, to add to paragraph 1 (d) of the resolution, the words "and to ensure that the export of grain and other foodstuffs to the needy countries should not be used to procure political or other advantages

sentant du Royaume-Uni, prie M. Chang de retirer la proposition qu'il vient de faire et lui demande officiellement, au nom de son pays, de représenter les intérêts des Philippines au sein de la Sous-Commission.

M. CHANG (Chine), remerciant le représentant des Philippines de l'honneur qu'il vient de lui faire en le chargeant des intérêts de son pays, suggère que M. Hernáez, sans participer à toutes les délibérations, veuille bien prendre la parole lorsqu'on traitera des questions qui intéressent les Philippines.

La séance est levée à 14 h. 10.

VINGT-QUATRIÈME SEANCE

Tenue à Lake Success, New-York, le lundi 2 décembre 1946, à 11 heures.

Président: M. O. LANGE (Pologne).

[A/C.2/78]

33. Pénurie mondiale de céréales: discussion du projet de résolution sur la pénurie de céréales et d'autres denrées alimentaires (document A/C.2/73) soumis par la Sous-Commission de rédaction

M. ORDING (Norvège), Président du Comité de rédaction, présente son rapport et déclare que, au cours des onze séances qu'il a tenues, le Comité de rédaction a soumis à une discussion approfondie tous les projets de résolutions ainsi que les amendements qui lui ont été soumis. De plus, il a pris note d'une déclaration du représentant de l'Ethiopie sur la pénurie des céréales. Certaines parties du texte présenté dans le document A/C.2/73¹ ont recueilli une approbation unanime; d'autres ont été adoptées par un vote majoritaire. Le projet de résolution, dans son ensemble, a alors été approuvé à l'unanimité, mais certaines délégations ont réservé leurs droits d'exprimer leur opinion sur certains de ses aspects devant la Commission elle-même.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) propose quatre amendements au projet de résolution et déclare que, bien qu'il approuve le texte soumis par le Comité de rédaction, il estime qu'on peut le rendre plus précis et plus efficace en adoptant les amendements présentés par sa délégation.

De nombreux points contenus dans la proposition soviétique originale (document A/C.2/49)² ont été incorporés au projet final; par contre, d'autres ont été omis ou inclus seulement en partie, ce qui a eu pour effet d'affaiblir le texte.

Le premier amendement de l'URSS, qui tend à ajouter au paragraphe 1 (d) de la résolution les mots "et veiller à ce que les exportations de grain et d'autres denrées alimentaires vers les pays nécessiteux, ne soient pas utilisées pour

¹ See Annex 4f.

² See Annex 4e.

¹ Voir l'annexe 4f.

² Voir l'annexe 4e.